



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2025

Référence CM/PV/PH/NA-2025-01-16

Nombre de pages : 20

Afférents au
Conseil Municipal 29

En exercice
29

Présents
21

Date de convocation
10 janvier 2025

Date d'affichage
21 janvier 2025

Présents : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Sébastien Massa, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Vincent Didier, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Olivier Delmas, Laurence Large, Jean-Michel Garcia, Hélène Pierson, Stéphane Lelièvre.

Absents avec pouvoir : Marie-Claire Loose à Françoise Doisy, Guy Desbonnet à Denis Paillard, Jean Villin à Christian Corrèa, Carole Ejenguele à Cynthia Aymerich, Sylvie Roux à Djemel Ben Saci, Lucas Maurici à Véronique Roux, Sandrine Agut Bosc à Laurence Large.

Absente : Corinne Maurici.

Secrétaire de séance : Djemel Ben Saci.

PRÉLIMINAIRES

Après avoir ouvert la séance du Conseil municipal à 18h30, Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers.

Monsieur Djemel BEN SACI est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer, mais avant de commencer, je vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne année 2025, puisque c'est le premier Conseil municipal de cette année qui s'annonce, qui va être une grande année, je le sens. Je vous propose de commencer par faire l'appel, tout d'abord. [...]. Nous avons le quorum pour délibérer.

Secrétaire de séance, la dernière fois, c'était le groupe de Sandrine AGUT BOSCO, donc c'est notre tour. Je propose que ce soit Djemel BEN SACI, secrétaire de séance.

Je dois vous signaler une modification de l'ordre du jour. Nous sommes contraints de retirer la délibération RH numéro 3 qui crée un emploi, donc je vous propose de la retirer de l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire communique le tableau des décisions de décembre 2024 – janvier 2025 prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire : Avant les délibérations, il y a le traditionnel tableau de compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délibération du 23 juillet 2020. C'est le tableau qui est joint au dossier. Y a-t-il des questions là-dessus ? Oui, Madame MC COOK.

Dominique MC COOK : Peut-on avoir une précision sur la décision concernant le virement de crédits qui a été fait en fin d'année, montant et type de virement ?

Monsieur le Maire : Nous sommes en train de rechercher la réponse. Je vous propose, le temps que les services trouvent la réponse, peut-être, on avance, et puis, on vous apportera la réponse en cours de Conseil. D'autres questions sur ce tableau ? C'est une simple information.





RELEVÉ DES DÉCISIONS

Numéro	Date	Objet	Montant HT	Montant TTC	Date d'affichage et de notification
VA-DEC-2024-5	09/12/24	Remboursement tickets sport	Tennis Club : 300 € FCE : 100 €		10/12/24
AG-DEC-2024-7	09/12/24	Désignation d'un avocat – Société d'avocats BOUYSSOU & Associés	Tarif horaire : 230 €		10/12/24
AG-DEC-2024-8	09/12/24	Bail professionnel – Local kinésithérapeute – La Bruyère – Du 7 décembre 2024 au 8 décembre 2030	990 € / mois		10/12/24
AG-DEC-2024-9	10/12/24	Convention de prestation de services informatiques Sicoval / Escalquens	3 000 €		13/12/24
AG-DEC-2024-10	23/12/24	Souscription contrats assurance véhicules à moteurs et risques annexes – Assurances Guémas et Associés	Flotte automobile : 15 572,70 € TTC Garantie « Marchandises transportées » : 2 704,53 € TTC Auto Missions : 1 547,08 € TTC Gestion des contrats : 1 550 € TTC		23/12/24
FIN-DEC-2024-11	23/12/24	Virement de crédits n°3 2024	9 950 €		07/01/25



DÉLIBÉRATIONS

MOBILITÉ

2025-1 – Vœu de la commune d'Escalquens sur le projet "Jonction-Est" Toulouse

Rapporteur : Jean-Luc TRONCO

DÉBATS

Madame Hélène PIERSON rejoint la séance à 18h44.

Monsieur le Maire : Ce qui nous amène vers la délibération numéro un. C'est une délibération que je vous propose de rajouter, qui est davantage, on va dire, un vœu de soutien à un projet d'infrastructure sur l'Agglomération toulousaine. Il s'agit du projet de « Jonction-Est ». C'est un projet qui est porté par le Grand Toulouse pour créer une nouvelle jonction entre Toulouse et Quint-Fonsegrives, entre l'échangeur de Montaudran et l'échangeur qui va vers la route de Castres, Lasbordes, et qui est un échangeur qui permettra de desservir toute cette partie est vers Quint-Fonsegrives, et qui vise à mieux accompagner le développement de l'Est toulousain, à améliorer les conditions d'accès aux périphériques, à faciliter les transports en commun aux heures de pointe, puisqu'il y a renforcement du maillage du réseau, et à développer des liaisons douces, puisque c'est l'occasion aussi pour ce projet de mettre en place des pistes cyclables, notamment.

C'est un projet qui vise à accompagner le développement de cette partie de l'Agglomération, avec, notamment, la construction prévue de 72 000 logements sur l'Agglomération et la création de 51 000 emplois sur la période 2025-2035. Il nous impacte, nous, et notamment, les secteurs les plus proches du Sicoval, de cette jonction, avec, notamment, le projet de création de la zone de Malepère, qui prévoit 15 000 habitants de plus et 6 000 emplois à l'horizon 2040 – vous voyez où c'est, ce secteur, c'est le secteur qui est à la limite entre Toulouse et Saint-Orens-de-Gameville –, le secteur de Tucard, avec la création de 1 260 logements sur Saint-Orens-de-Gameville, et nous-mêmes, dans notre secteur, le développement de la ZAC Enova sur Labège, et de la ZAC de La Masquère sur Escalquens. Tout ce développement et cet essor démographique, en fait, nécessitent une adaptation des infrastructures de transport, puisque, aujourd'hui, nos infrastructures, vous le savez bien, sont saturées. Il convient notamment de désengorger l'échangeur du Palays qui est, aujourd'hui, complètement saturé aux heures de pointe. Cette « Jonction-Est » aura aussi pour effet d'alléger, on va dire, les axes routiers actuels, y compris ceux qui desservent notre secteur du Sicoval.

Il nous semble que ce projet, particulièrement important pour nous, il a des effets plutôt positifs sur la circulation et les mobilités. Il est proposé au Conseil municipal, non seulement de donner un avis favorable... on intervient après l'enquête publique officielle, mais ce n'est pas très grave, cela nous permet quand même de marquer notre soutien au projet, par une délibération et par une volonté affirmée du Conseil municipal d'Escalquens. Je vous sou mets ce projet de délibération à la discussion. Y a-t-il des interventions dessus ? Oui, Monsieur DELMAS.

Olivier DELMAS : Oui, j'ai plusieurs questions sur ce sujet. D'abord, avant le fond, juste sur la forme, pour comprendre à quel titre on est consultés, par qui, et où cet avis favorable ou défavorable vient se positionner dans le projet. C'est une première question. J'ai un petit peu du mal à comprendre la démarche, donc je voudrais des clarifications là-dessus. Et deuxièmement, sur le fond, c'est un projet qui a fait l'objet d'une enquête publique, c'est un projet qui a aussi des avis défavorables. Il me semble que si on voulait se positionner en tant que Conseil municipal sur ce sujet, il serait bien qu'on revoie le sujet sur le fond, au-delà du résumé que vous avez fait, qui est orienté vers une recommandation favorable, alors que je pense qu'il faut qu'on prenne froidement, à plat, le sujet et qu'on regarde les avis favorables, les avis défavorables. Il y a beaucoup de réactions d'habitants autour de la zone sur ce projet. Il me semble que si on veut avoir un avis à une recommandation, il faut qu'on prenne plus de temps pour regarder la réalité des choses, que ce soit vu en commission et qu'on ne se positionne pas juste sur un avis émis en quelques minutes.



Monsieur le Maire : Sur la procédure, nous ne sommes pas consultés officiellement par qui que ce soit. En revanche, nous, en tant que Commune, il est tout à fait de notre ressort d'émettre un avis, un vœu, on va dire, un soutien, parce qu'on estime qu'il y a un impact favorable sur la vie de nos habitants. C'est ce qu'a fait Labège, d'ailleurs. Labège, considérant que ce projet avait un impact, notamment sur l'échangeur du Palays, sur l'accès à la zone Enova, etc., a émis un avis favorable dans les mêmes conditions que nous, sans être consultée. Si vous voulez, en termes de procédure, ce n'est pas un avis d'une personne publique qui a été déterminé comme tel. D'accord ? On est plus dans la philosophie d'un vœu, plutôt. D'ailleurs, peut-être, cela m'y fait penser, il faut peut-être reformuler la délibération en remplaçant « avis » par « vœu », d'où la réponse à la deuxième partie de votre question. Dès lors qu'on n'est pas dans un avis formel prévu par la procédure, un avis obligatoire, on va dire, on n'a pas prévu un travail en commission avec une présentation détaillée de tout le dossier d'enquête publique et de l'avis des différentes personnes publiques ou privées qui ont pu s'exprimer, à charge, pour chacun de se documenter et de regarder. Enfin, de toute façon, encore une fois, les documents sont publics, le dossier d'enquête publique, il est public. À charge pour chacun de s'y référer et de regarder. Après, chacun se détermine, encore une fois. Vous avez raison, il y a eu des réactions. Il y a certaines associations de riverains ou de défense de l'environnement qui se sont exprimées contre ce projet. De toute façon, c'est assez traditionnel dans ce type de projet d'infrastructure. Il y a toujours des oppositions, mais il y a aussi une forte adhésion. En tout cas, nous, on considère que c'est plutôt de l'intérêt des Escalquinois de réaliser cette « Jonction-Est ». Après, bien sûr, à chacun de se déterminer comme il le souhaite. Oui, Madame MC COOK.

Dominique MC COOK : Ce dossier n'a pas été vu en commission « Urbanisme », puisque je l'ai découvert quand on a eu le document du Conseil. Moi, j'avais eu vent de ce projet, et il y avait une enquête publique qui s'est terminée le 7 janvier. Si, effectivement, on souhaitait faire un vœu, il me semble qu'il aurait été bien qu'on puisse être informés, en tant qu'élus, de cette enquête publique, enfin, alertés de l'intention que vous aviez de présenter cette délibération, puisque, quelque part, même, là, dans le dossier, on n'a aucun élément factuel pour pouvoir se prononcer sur la réalité de ce projet. On a : 1,4 km, 95 000 000 €, rien de précis sur les transports en commun qui seront associés, des problématiques liées à la circulation des piétons, déjà, sur la route de Revel, etc. Il y a quand même un certain nombre d'éléments factuels que j'ai pu lire dans l'enquête publique qui posent question. Donc, pour ma part, j'ai répondu à l'enquête publique et j'ai donné mon avis. Je voterai contre ce projet ce soir, mais bon, voilà.

Monsieur le Maire : Effectivement, je reconnais que c'est sans doute ma faute, de ce point de vue. C'est vrai qu'on aurait pu le mettre avant, mais encore une fois, on ne fait pas partie des personnes qui doivent donner un avis obligatoire. J'ai trouvé, qu'effectivement, je l'ai rattaché peut-être un peu tard à ce Conseil municipal pour ne pas arriver trop tard non plus, parce que je suis un peu comme vous. Je ne suis pas dans le détail les projets du Grand Toulouse, donc je suis plutôt concentré sur les projets du Sicoval et de la Commune, mais quand j'ai réalisé l'importance de ce projet pour nous. À l'inverse, moi, j'ai trouvé que c'était important que la Commune d'Escalquens se positionne. Alors, encore une fois, les documents sont publics, on peut s'y référer, et il appartient à chacun de se positionner, bien sûr. Oui, Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : Moi, j'ai du mal à comprendre l'importance de ce projet pour la Commune, parce que si on regarde bien la carte, on a trois échangeurs : il y a le Palays, puis il y a Saint-Orens-de-Gameville, puis il y a Lasbordes qui dessert Quint-Fonsegrives. Si j'ai bien compris ce projet, on rajouterait un quatrième échangeur entre Saint-Orens-de-Gameville et Lasbordes. Je ne vois pas en quoi cela concerne l'accès vers Escalquens par le Palays, et moi, j'ai du mal à comprendre. C'est la première remarque que je voulais faire.

La deuxième, c'est que ce projet, il est très ancien. Il avait déjà fait l'objet d'une enquête publique en 2018, et il date d'il y a quelques années, et j'ai une interrogation de fond. Alors, pour le coup, ce type de projet, c'étaient des projets qui étaient sur du « tout voiture » à l'époque. Est-ce que, aujourd'hui, il faut continuer à soutenir des projets qui sont sur du « tout voiture », alors qu'on est en train de s'orienter, y compris Tisséo et la Métropole et tout le monde, vers un renforcement prioritaire de tout ce qui est transport en commun et de tout ce qui est justement « non-voiture » pour éviter cet engorgement ? C'est ma deuxième question ou interrogation, sachant qu'on connaît tous, cela a été théorisé par les responsables des transports au Ministère de l'Équipement à l'époque, qu'ils appelaient le paradoxe de la voie rapide, qui consistait à dire : « Quand il y a des difficultés pour arriver quelque part, on construit une voie rapide ou on élargit les voies. ». Cela permet des constructions juste derrière, et cinq ans après, on se retrouve exactement dans la même situation, justement parce qu'on n'a pas travaillé sur les transports en commun et sur une organisation des transports. Et, je n'ai pas de réponse à l'ensemble de ces questions, et elles me semblent suffisamment importantes aujourd'hui, surtout



dans la situation qu'on vit aujourd'hui, parce que ce sont effectivement 95 000 000 €, cette petite affaire. Justement, pour dire, au moins, on s'abstient de soutenir quelque chose sur lequel, à la fois, on a très peu d'informations, et à la fois, cela pose beaucoup d'interrogations qui sont des interrogations de fond sur le dossier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Alors, l'utilité du projet, comme je le rappelais dans la présentation, 72 000 logements sont prévus dans les dix prochaines années sur l'Agglomération, 51 000 emplois. On est dans une Agglomération qui se développe, qui s'est beaucoup développée, qui continue à se développer, et on est confrontés à la même problématique, nous, à Escalquens, il ne faut pas se tromper, et les infrastructures routières, souvent, ne suivent pas. Honnêtement, je connais les grandes théorisations des administrateurs civils et des ingénieurs du Ministère de l'Équipement, avec le fameux paradoxe. Ceci dit, moi, à l'heure de pointe, quand je me retrouve à l'échangeur du Palays, je constate qu'il est bouché, et je constate que les gens sont bloqués dans les transports. Alors, pourquoi cela concerne Escalquens ? Parce qu'Escalquens, on y accède, en grande majorité, aujourd'hui... on peut le déplorer, mais c'est comme cela, on y accède en voiture, et les gens passent, soit par la RD 916, soit par la RD 16, soit par Saint-Orens-de-Gameville, et les échangeurs de Saint-Orens-de-Gameville et du Palays sont saturés, donc le fait de mettre une « Jonction-Est » en activité de plus, normalement, cela déchargera une partie du trafic par là. À l'inverse de vous, même si je partage l'objectif de développer les transports en commun, ce qui est le cas, d'ailleurs, dans ce projet, puisqu'il y a des transports en commun qui vont être créés, des lignes de bus, et y compris, des liaisons douces, des pistes cyclables, mais, si vous voulez, la réalité fait qu'aujourd'hui, les transports en commun ne remplacent pas la voiture automobile, et c'est un fait. Alors, on peut le déplorer, mais c'est comme cela, et à un moment donné, si on veut éviter de faire supporter à nos concitoyens la charge ou la contrainte de nos rêves ou de nos objectifs théoriques, non, je pense qu'à un moment donné, il faut développer des infrastructures, parce que, sinon, on arrive à la situation où on est à Escalquens, où on se développe, toujours avec les mêmes voies de circulation. Résultat : on a une RD 16 qui est complètement saturée et qui crée des désagréments pour nous, donc voilà. Marc-Olivier, tu souhaitais intervenir ?

Marc-Olivier BEN SACI : Oui, je voulais intervenir justement sur cela, parce que ce sont quand même deux « voies principales » vers le Lauragais. On va voir prochainement, puisqu'ils sont en train de refaire la route de Saint-Orens-de-Gameville, la M 2. Cela veut dire qu'il ne va plus rester qu'une voie, celle de Labège, je pense que cela va être une sacrée catastrophe. Une troisième voie échappatoire vers le Lauragais, moi, je ne suis pas contre. Voilà, c'était juste...

Monsieur le Maire : Pardon, juste, je finis là-dessus. D'autant plus que les simulations que j'ai vues, pardon, je ne vous les ai pas présentées, montrent qu'avec la construction de cet échangeur, on maintient le niveau de trafic actuel, compte tenu de l'accroissement de logements et de populations prévu dans ce secteur. Cela veut dire que, si on ne le fait pas, les embouteillages actuels vont s'accroître. C'est une réalité. Monsieur DELMAS.

Olivier DELMAS : Je veux juste réagir sur votre dernier point. Ce n'est pas vrai, les études montrent que le trafic s'ajuste. Non, il y a des études qui montrent cela.

Monsieur le Maire : Pas dans ce dossier-là.

Olivier DELMAS : D'accord, mais le problème, c'est que, vous voyez où on est amenés ce soir. C'est-à-dire qu'en fait, on est en train de débattre d'un sujet dont on n'a pas discuté nul part, ni travaillé, et finalement, on est tous en train de donner notre avis qui est très peu éclairé pour la plupart d'entre nous, parce qu'on n'a pas travaillé ce dossier qui concerne le Grand Toulouse, et vous nous demandez de voter un vœu, ce soir, sur le sujet. Je pense qu'il faut qu'on le fasse un peu plus sérieusement, qu'on le travaille et qu'on se donne jusqu'au prochain Conseil municipal pour le travailler et qu'on regarde, tous, ce dossier, pour avoir un avis un peu plus éclairé que ce qu'on est en train de faire, là, qui est un débat sans grand fondement, en réalité. Je pense que ce n'est pas une bonne façon de traiter un sujet comme cela que de le mettre une semaine avant à un Conseil municipal, sachant que cela ne concerne pas la Commune. Ce que vous dites, on est censés se tenir au courant, OK, on serait en train de parler de la Cousquille, vous auriez raison. Enfin, on ne peut pas être au courant et spontanément de tous les dossiers du Grand Toulouse. Là, on est en train de débattre, finalement, et de donner des arguments qui ne valent que ce qu'ils valent parce qu'on a un niveau d'information qui est quand même extrêmement faible, en faisant des comparaisons avec la situation d'Escalquens, alors que comparaison n'est pas raison, en l'occurrence. Il me semble que ce n'est pas une façon de faire qu'on aurait choisie.



Monsieur le Maire : Écoutez, encore une fois, l'information est accessible, elle est transparente, et ce n'est pas une délibération, ce n'est pas un projet d'Escalquens. Encore une fois, on est sur le soutien de... Écoutez, après, chacun, je dis, vous avez le droit de ne pas être d'accord. Il n'y a pas de souci là-dessus. Je vous propose de mettre au vote, et puis, chacun se détermine librement sur le soutien à ce projet. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de mettre au vote. Qui est contre ce vœu ? Quatre. Qui s'abstient ? Sept. Donc, sept abstentions et quatre « contre ».

VOTE

Le projet de « Jonction-Est » a fait l'objet d'une enquête publique unique préalable à la réalisation du projet du 26 novembre 2024 au 7 janvier 2025.

Ce projet comprend :

- la réalisation d'un nouvel échangeur et de voies d'entrecroisement sur le périphérique toulousain entre les échangeurs de Montaudran et de Lasbordes, sous la maîtrise d'ouvrage de Vinci Autoroutes,
- la création d'une desserte de la Zone d'Activité (ZA) de la Grande Plaine,
- la réalisation d'une infrastructure de liaison vers la M16 incluant piétons et cycles, sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole.

Considérant que les objectifs de ce projet sont les suivants :

- accompagner le développement de l'Est toulousain,
- améliorer et sécuriser les conditions d'accès au périphérique,
- faciliter les transports en communs aux heures de pointes en renforçant le maillage du réseau,
- développer et mailler les liaisons douces,

Considérant que Toulouse et son agglomération se distinguent par une dynamique de développement parmi les plus fortes de France, avec une augmentation annuelle de 9 000 habitants, ce qui en fait aujourd'hui la 3ème ville du pays. Cette croissance soutenue s'accompagne d'une ambition urbaine inscrite au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat (PLUi-H) arrêté par une délibération du conseil métropolitain de Toulouse en date du 20 juin 2024, avec la construction prévue de 72 000 logements et la création de 51 000 emplois sur la période 2025-2035.

Considérant que dans les secteurs les plus proches du Sicoval, les perspectives sont tout aussi ambitieuses : la zone de Malepère vise, à l'horizon 2040, une population de 15 000 habitants et 6 000 emplois, tandis que la commune de Saint-Orens-de-Gameville prévoit le développement du secteur Tucard avec la création de 1 260 logements. Des pôles comme Toulouse Business School (TBS) et la clinique Croix du Sud font également partie de cette dynamique.

Considérant que la commune d'Escalquens s'inscrit pleinement dans cet effort de croissance. En effet, la commune développe la zone de la Masquère, générant des créations d'emploi sur le secteur.

Considérant toutefois que cet essor démographique et urbain impose une adaptation nécessaire des infrastructures, notamment en matière de mobilité (urbaines, périurbaines, rurales) appelle à une offre de transports adaptée et intégrée.

Considérant toutefois que l'usage de la voiture individuelle reste inévitable pour les populations les plus éloignées des centres urbains mais qu'il doit demeurer une solution de dernier recours.

Considérant qu'à ce jour, les infrastructures d'accès au périphérique toulousain, telles que l'échangeur du Palays, sont insuffisamment dimensionnées pour absorber les flux croissants de circulation, en particulier depuis le Lauragais.



Considérant que cette situation aggrave la congestion sur les axes secondaires et nuit à la qualité de vie des riverains.

Considérant que la commune d'Escalquens soutient fortement toute initiative visant à fluidifier le trafic et à promouvoir des mobilités plus durables.

Considérant que le projet de « Jonction-Est » s'inscrit pleinement dans cette stratégie en permettant non seulement de faciliter l'accès au périphérique Est en allégeant la pression sur les autres points d'entrée (notamment l'avenue de Toulouse) mais aussi en renforçant les infrastructures dédiées aux mobilités douces (piétons et cyclistes).

Considérant que ce projet répond aux défis de mobilité des territoires tout en s'inscrivant dans une démarche cohérente avec les objectifs de développement de l'Est toulousain. En optimisant la desserte des zones en pleine expansion, il contribue à renforcer la sécurité et à fluidifier les déplacements pour l'ensemble des usagers, tout en favorisant les modes de transport durables. Ainsi, le projet doit rester sensible aux engagements de la mobilité douce tout en améliorant le flux de véhicules de la zone Est.

Monsieur le Maire rappelle, qu'au regard de ces constats, il est proposé au Conseil municipal de soutenir le projet « Jonction-Est ».

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition de Monsieur le Maire de soutenir le projet « Jonction-Est ».

Conseillers municipaux présents ayant pris part au vote : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Sébastien Massa, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Vincent Didier, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Olivier Delmas, Laurence Large, Jean-Michel Garcia, Hélène Pierson, Stéphane Lelièvre.

Conseillers municipaux ayant pris part au vote avec pouvoir : Marie-Claire Loose, Guy Desbonnet, Jean Villin, Carole Ejenguele, Sylvie Roux, Lucas Maurici, Sandrine Agut Bosc.

Résultat du vote : Adoptée à la majorité avec 17 votes pour, 4 votes contre et 7 abstentions.



URBANISME / SOCIAL

2025-2 – Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030 du Sicoval

Rapporteur : Jean-Luc TRONCO

DÉBATS

Monsieur Marc-Olivier BEN SACI quitte la séance à 19h et rejoint la séance à 19h01.

Monsieur le Maire : Délibération numéro deux. Elle nous concerne davantage, celle-là, puisqu'il s'agit de donner un avis sur le PLH 2025-2030 du Sicoval. Je rappelle que le PLH, c'est un document stratégique de programmation, qui vise à répondre aux besoins de logement d'un territoire. Le Sicoval en est à son cinquième Programme Local de l'Habitat qu'il a approuvé dans sa séance du 4 novembre 2024, et conformément à la procédure, cette fois, chaque Commune du Sicoval doit émettre un avis dans les deux mois, suite à la notification de ce PLH.

Un PLH comprend trois phases : d'abord, un diagnostic, la définition des orientations stratégiques, et un programme d'action. Celui de 2025-2030 prévoit d'abord de diversifier l'offre de logement pour répondre aux besoins des différents types de ménage, notamment les familles, les personnes âgées et les jeunes actifs. Il prévoit aussi d'améliorer l'accompagnement des ménages et de porter une action, également, sur la qualité de l'habitat, notamment, sur la performance énergétique des logements. Son objectif est d'accueillir 1 225 habitants par an, ce qui conduit à un objectif de production de 900 logements, et dans ces 900 logements, 20 % doivent être destinés à des logements locatifs sociaux, et 20 %, à des logements en accession à prix abordable.

Il est proposé de donner un avis favorable à ce PLH avec, toutefois, quelques observations qui nous ont semblé opportunes, que je sou mets bien sûr à la discussion, notamment, de mettre davantage l'accent sur le logement des jeunes actifs, peut-être en identifiant davantage comme partenaires les employeurs du territoire qui peuvent avoir un regard éclairant sur cette thématique. Dans le cadre des orientations de la politique intercommunale d'attribution de logements sociaux, on observe également peut-être que ce serait bien de rajouter le besoin des jeunes salariés et des employeurs du territoire pour améliorer leur accueil, au même titre que les publics prioritaires déjà identifiés. Dans la fiche 2.1, il est proposé de mieux identifier et de mettre en œuvre les actions en faveur du logement des jeunes actifs salariés du territoire. Sur la fiche action 2.2, il est proposé d'attirer l'attention du Sicoval sur l'importance de la réalisation de logements dédiés aux personnes âgées, notamment, en termes de maintien de leur destination, et d'autre part, sur l'importance de développer un parc social adapté aux personnes à mobilité réduite. Sur la fiche action 3.4, mettre un accent sur la qualité des logements neufs, notamment, en matière de production de logements sociaux, en les intégrant mieux, on va dire, aux opérations de logement... L'idée, c'est d'améliorer la qualité des logements sociaux en diversifiant mieux le parc de logements sociaux à l'intérieur des opérations de logement. Voilà ce qui vous est proposé. Des questions sur cette délibération ou des observations ? Madame MC COOK.

Dominique MC COOK : J'avais fait remarquer en commission qu'il était important qu'il y ait un parc suffisant en PLAI, c'est-à-dire les logements dits assez sociaux pour permettre à des jeunes salariés et à des gens qui, après, s'orienteront vers de l'accession, d'avoir du logement social accessible, et s'est posée la question de la difficulté pour les bailleurs sociaux de réaliser ce type de programme. Est-ce que vous avez une orientation particulière au niveau de la Commune ? Est-ce que vous envisagez quelque chose de particulier pour favoriser ce type d'implantation de logements de cette nature ?

Monsieur le Maire : Là, on parle du PLH du Sicoval, pas de la Commune. Là, il s'agit de donner un avis sur le PLH. Le PLH prévoit cette disposition, puisqu'il prévoit, dans les logements neufs, 20 % de PLS, 20 % d'accession à la propriété, et dans les PLS, le PLAI, si je ne me trompe pas, cela doit être quelque chose comme 25 ou 30 %. C'est prévu. Maintenant, si vous me demandez, nous, en termes de la déclinaison, notamment, dans notre PLU, sur Escalquens, qui n'est pas le sujet de la délibération d'aujourd'hui, je rappelle que notre projet de PLU a fait



l'objet d'un avis favorable du Sicoval, notamment du point de vue de sa compatibilité avec le PLH. Sur ce sujet, ceci dit, du PLAI, je pense qu'il n'y a pas que le PLAI qui soit en mesure de répondre aux besoins du logement des jeunes. Je pense que le PLS, souvent, est peut-être plus adapté parce qu'il répond à la nécessité des jeunes actifs, et sur le territoire, la problématique est plutôt l'accession à la propriété, puisqu'il y a eu un déficit, dans le dernier PLH du Sicoval, de production de logements en accession. En tout cas, pour nous, il nous semble que la priorité est plutôt là, et d'ailleurs, les objectifs qui sont assignés à Escalquens dans la production de logements sociaux, ce sont notamment 20 % d'accession à la propriété.

Dominique MC COOK : Et 25 % de logements sociaux.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait, mais attention, 20 % d'accession à la propriété, c'est un objectif ambitieux, minimum !

Dominique MC COOK : Oui, sachant qu'effectivement, dans la dernière information du Sicoval, de novembre, actuellement, il faut attendre 21 mois pour une attribution dans un logement social sur le Sicoval, donc c'est quand même une vraie problématique, c'est...

Monsieur le Maire : L'accession à la propriété, c'est aussi du logement social, Madame MC COOK.

Dominique MC COOK : Oui, je sais, mais l'accession à la propriété c'est un volet...

Monsieur le Maire : C'est aussi une manière de résoudre ou de diminuer le temps d'attribution, parce que si vous permettez à ceux qui le peuvent d'accéder à la propriété et, honnêtement, quand vous permettez à des jeunes ménages d'accéder à la propriété, je pense que vous réglez définitivement le problème du logement pour eux, voire même plus, cela permet de libérer du locatif social pour les autres.

Dominique MC COOK : Quand il y en a.

Monsieur le Maire : C'est un cycle.

Dominique MC COOK : D'accord.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : Je voulais revenir sur les logements locatifs sociaux, ce qui est assigné à Escalquens comme part de logements locatifs sociaux, ce sont 25 % aujourd'hui, enfin, dans le PLH, et je me permets aussi d'insister sur le rôle des logements locatifs sociaux. Je reviens sur quelque chose que j'aborde régulièrement, c'est-à-dire que c'est ce qui permet le renouvellement de la population et donc, le remplissage des écoles, entre autres, et que les jeunes dont vous parlez qui, effectivement, pourraient éventuellement accéder à un logement à prix abordable, quand ils commencent à travailler, ils ne peuvent pas le faire, parce que, généralement, ils sont dans des situations de précarité ou de revenus qui sont relativement faibles. Ce n'est pas une classe de population qui peut accéder, sauf s'il y a papa et maman derrière, et encore, pas sûr, à une accession à la propriété. Je pense que dans les parcours, en fait, qu'on appelle les parcours résidentiels, cela commence généralement par du locatif et du locatif social, et ensuite, il y a un déplacement vers d'autres types de locatif ou de l'accession à la propriété. J'insiste là-dessus, parce que j'ai régulièrement, soit des voisins, soit des gens qui me parlent de la difficulté pour leurs enfants de rester à Escalquens et de trouver un logement sur Escalquens, et je pense particulièrement à ces jeunes qui n'ont pas des salaires mirobolants et qui, donc, n'accèdent pas à du logement sur Escalquens. Je pense que c'est important d'y réfléchir, peut-être aussi, mais effectivement, on déborde un petit peu du cadre du PLH, mais je pense que dans le Conseil municipal, ce qui est intéressant aussi, c'est de se projeter sur l'avenir et ce qu'on peut y faire en tant que Commune, et de se poser la question de : est-ce qu'il n'y a pas une façon de travailler avec les bailleurs sociaux, avec les promoteurs, pour, effectivement, à la fois avoir cette mixité sociale dont vous parliez tout à l'heure, Monsieur le Maire, au sein des nouvelles constructions, mais de faire en sorte aussi que les bailleurs sociaux puissent finalement arriver à construire ou à acheter des logements, ce qui devient de plus en plus difficile avec l'explosion du prix des fonciers ? Je crois qu'on est tous conscients de cette difficulté, aujourd'hui. Est-ce que, nous, Commune, on est en capacité de réfléchir sur ces questions-là ? Cela me semblerait quelque chose d'intéressant, parce qu'on est en train de parler de l'avenir, en fait, du développement de nos communes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PAILLARD, pour cette intervention. Après, je ne partage pas totalement votre constat sur le fait que seul, le locatif social permet aux jeunes d'entrer dans le logement et de trouver du logement et de se loger. Non, ce n'est pas vrai. Moi, je dirais, plus généralement, c'est la production de logements, tout simplement, y compris dans le secteur libre qui permet aussi à des jeunes de se loger. Enfin,



tout le monde ne passe pas obligatoirement par du logement social. La difficulté, aujourd'hui, et je partage votre constat de prix prohibitif qui ne permet plus aujourd'hui aux jeunes de se loger, le problème, ce n'est pas qu'il n'y a pas assez de logements sociaux, il n'y a pas assez de logements tout court. Je vais vous dire, l'objectif, c'est que les gens se logent décemment dans des logements pas forcément sociaux, mais qu'ils se logent dans des logements de qualité, et si possible, qu'ils puissent en devenir propriétaires. C'est une vraie politique de logement, et pas seulement, uniquement se borner à créer des logements sociaux. Il en faut, il y a un parcours, il faut trouver un équilibre, mais il faut équilibrer aussi avec d'autres types de logement, et surtout, il faut favoriser l'accèsion à la propriété. C'est important. Marc-Olivier.

Marc-Olivier BEN SACI : Oui, on en avait débattu en commission technique-urbanisme. D'ailleurs, on avait expliqué que... j'avais montré un graphique, justement, sur les documents, qui était intéressant, et qui montrait que les logements sociaux ne sont pas forcément que des jeunes couples. Il y a des personnes vieillissantes qui sont dans des logements sociaux, et une tranche énorme, et en plus de cela, Madame MC COOK avait bien souligné aussi, il faut trouver des logements adaptatifs à la génération, c'est-à-dire évolutifs en fonction des générations au fur et à mesure, et cela, c'est vraiment modulable. C'est une équation complexe. C'est juste ce que je voulais...

Monsieur le Maire : Très bien. Le débat est intéressant, on aura l'occasion d'en reparler, et puis, on s'écarte un peu de notre délibération, ceci dit. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ou on passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, adoptée à l'unanimité, merci.

VOTE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il a reçu notification du Conseil de Communauté du Sicoval approuvant, par délibération n°2024-11-001 en date du 4 novembre 2024, le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2025-2030. Il est donc soumis à la commune qui doit donner son avis.

Le PLH définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le PLH se structure en trois phases successives conformément aux articles R302-1 à R302-1-4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic habitat,
- Phase 2 : définition d'enjeux et leur traduction en orientations stratégiques,
- Phase 3 : déclinaison d'un programme d'actions.

Face aux enjeux et problématiques mis en avant par le diagnostic territorial du Sicoval, trois orientations stratégiques sont définies :

Orientation I : Renforcer la diversité socio-démographique des ménages

Orientation II : Accompagner les ménages vers et dans le logement

Orientation III : Promouvoir la qualité d'usage et environnementale de l'habitat.

Ces orientations se traduisent par un programme d'actions décliné en 14 fiches-actions. Les principaux éléments du PLH 2025-2030 sont les suivants :

- Perspective d'accueil de population : 1 225 habitants par an, conduisant à un objectif de production de 900 logements par an.
- Répartition par commune : selon l'armature territoriale déclinée à partir du projet de SCOT.
- Logements aidés : 20% de la production neuve vers des logements locatifs sociaux et 20% vers des logements en accession à prix abordable.
- Politique d'attribution : poursuivie dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement.
- Amélioration du parc privé existant : reconduite avec la mise en place du Pacte Territorial, la lutte contre l'habitat indigne et le suivi des copropriétés.
- Relance de la production de logements aidés : renforcement des outils existants et développement de nouveaux outils, notamment des appels à manifestation d'intérêt pour des opérations innovantes.



- Diversification des solutions d'habitat : pour répondre aux besoins des publics spécifiques, avec un accompagnement centré sur la mise en réseau des partenaires.

Le projet PLH 2025-2030 est soumis à l'avis du SMEAT en charge du SCOT, des communes et de Habitat Social en Occitanie (HSO).

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation : articles R. 302-1 à R. 302-1-4 et R. 302-9,

Vu la délibération n°2021-11-001 du 8 novembre 2021 engageant l'élaboration du cinquième Programme Local de l'Habitat (PLH) du Conseil de Communauté du Sicoval,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2024-11-001 du 4 novembre 2024 approuvant le projet PLH du Sicoval,

Vu l'avis de la commission Technique-Urbanisme-Environnement qui s'est réunie le 8 janvier 2025,

Considérant la délibération n°2021-11-001 du Conseil de Communauté du Sicoval en date du 8 novembre 2021, engageant l'élaboration du cinquième Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2025-2030 ;

Considérant les objectifs et principes définis par le PLH visant à répondre aux besoins en logements en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et les quartiers ;

Considérant les trois orientations stratégiques définies par le PLH : renforcer la diversité socio-démographique des ménages, accompagner les ménages vers et dans le logement, et promouvoir la qualité d'usage et environnementale de l'habitat ;

Considérant les principaux éléments du PLH 2025-2030, notamment l'objectif de production de 900 logements par an, la répartition par commune, et les orientations en matière de logements aidés ;

Considérant le programme d'actions décliné en 14 fiches-actions et les principaux éléments du PLH 2025-2030 ;

Considérant la nécessité de consulter pour avis le SMEAT en charge du SCOT, les communes et l'organisme Habitat Social en Occitanie (HSO) sur le projet PLH 2025-2030 ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne un avis favorable au projet de PLH qui prend en compte les évolutions du territoire en mettant en œuvre une armature territoriale cohérente tout en adaptant sa politique d'habitat et la production de logements associée, cependant il est assorti des observations et recommandations suivantes :

La prise en compte de la nécessité de relance de l'offre en accession à prix abordable permet d'apporter des solutions à la problématique de logement des jeunes actifs travaillant sur le territoire cependant elle mériterait d'être développée en identifiant comme partenaire les employeurs du territoire qui ont un regard éclairant sur cette thématique. Par ailleurs, il serait utile dans le cadre des orientations de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux d'identifier les besoins des jeunes salariés des employeurs du territoire afin d'améliorer leur accueil au même titre que les publics prioritaires déjà identifiés.

Concernant la fiche action 2.1 logement des jeunes, il est proposé de mieux identifier et mettre en œuvre des actions en faveur du logement des jeunes actifs salariés du territoire, insuffisamment abordé à ce stade dans le projet.

Concernant la fiche action 2.2 logement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, il est observé qu'une attention importante devra être portée d'une part sur la réalisation de logements dédiés aux personnes âgées, notamment sur le maintien de leur destination (services, seniors etc) et d'autre part sur l'accessibilité du parc social aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).



Concernant la fiche action 3.4 relative à la qualité des logements neufs une attention particulière pourrait être portée sur leur réalisation en privilégiant notamment pour la production de logements sociaux leur intégration dans des opérations dites mixtes ce qui permet d'assurer leur qualité et leur intégration.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Conseillers municipaux présents ayant pris part au vote : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Sébastien Massa, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Vincent Didier, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Olivier Delmas, Laurence Large, Jean-Michel Garcia, Hélène Pierson, Stéphane Lelièvre.

Conseillers municipaux ayant pris part au vote avec pouvoir : Marie-Claire Loose, Guy Desbonnet, Jean Villin, Carole Ejenguele, Sylvie Roux, Lucas Maurici, Sandrine Agut Bosc.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.



RESSOURCES HUMAINES

2025-3 – Modification du tableau des emplois non permanents : création emploi non permanent de catégorie B dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et suppression d'un emploi non permanent de catégorie A dans le cadre d'un contrat de projet

Rapporteur : Françoise DOISY

DÉBATS

Monsieur le Maire : La délibération numéro trois, ressources humaines, est retirée de l'ordre du jour. Je la retire de l'ordre du jour.

VOTE

RETIRÉE.



VIE ASSOCIATIVE

2025-4 – Convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet FRMJC - Commune

Rapporteur : Marie-Claire LOOSE

DÉBATS

Monsieur le Maire : Délibération numéro quatre, qui devait être présentée par Marie-Claire, mais qui, malheureusement, suite à un empêchement personnel, elle n'est pas là pour la présenter, donc je vais la présenter. Il s'agit de la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement du projet FRMJC sur la Commune. C'est une convention qui est signée entre la Commune et la Fédération régionale pour accompagner l'animation culturelle, notamment, sportive, qui est portée par la MJC dans tous les domaines, sur notre Commune. Je ne sais pas si vous avez des remarques. C'est une délibération assez traditionnelle que nous renouvelons régulièrement au bénéfice de l'ensemble des parties, d'ailleurs, et des habitants d'Escalquens, je crois. Oui, Monsieur LALA.

Yacin LALA : Au niveau des subventions, je vois que, pour la MJC, elle est de l'ordre de 62 000 €, je voulais savoir si, en fait, on prenait en compte, au fil des ans, aussi, l'inflation pour l'attribution de ces subventions, parce que comme elle a été quand même relativement forte depuis plusieurs années, je voulais savoir si, en fait, on était, quelque part, dans une intégration. C'est peut-être même une question, de façon générale, sur les subventions. C'était cela, l'objet de ma question.

Monsieur le Maire : Pour bien préciser les choses, la subvention de 62 000 €, ce n'est pas la subvention à la MJC, parce que la charge du soutien de la Commune à la MJC, globalement, elle est beaucoup plus importante que cela, c'est-à-dire, même le premier budget d'aide associative de la Commune, puisque, là, il s'agit uniquement de la charge... c'est la subvention qui est attribuée à la Fédération Régionale pour contribuer à la Direction de la MJC, donc il y a un emploi, notamment, de directeur, là-dedans, plus la charge d'animation, de soutien, d'appui méthodologique, logistique et ainsi de suite. Est-ce que cela prend le coût de l'inflation ? Non, ce n'est pas prévu, et aucun texte ne l'oblige, d'ailleurs, en revanche, c'est un équilibre, si vous voulez, entre, d'une part, les besoins de fonctionnement de la Fédération régionale, et la capacité budgétaire de la Commune, et la contrainte financière qui pèse sur nous, donc nous maintenons cet effort qui est un effort important, je rappelle, compte tenu de notre contrainte financière qui subit l'inflation, qui subit la baisse des dotations de l'État, qui subit la baisse des recettes fiscales qui sont liées à la crise immobilière. Le fait de maintenir cet effort, me semble-t-il, est déjà quelque chose d'important et de significatif. D'autres interventions ?
Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : En fait, vous citez la délibération suivante qui parle de la subvention de la Commune de 23 500 €, effectivement, cela nous fait un budget global de l'ordre de 85 000 € ou de 86 000 €, plus les locaux, oui, etc., mais simplement sur cette subvention de 86 000 €, en fait, j'ai regardé les chiffres, effectivement, de l'inflation, ce sont 14,7 % depuis 2020, c'est-à-dire qu'en fait, en euros constants, c'est une baisse de la subvention. Dans le même temps, le budget de la Commune a augmenté de 27 %, c'est-à-dire qu'en fait, l'effort de la Commune vers la MJC, je parle de la MJC, mais cela concerne toutes les associations, l'effort réel de la Commune est en train de baisser. Je comprends bien les contraintes budgétaires que vous mettez en place, mais au-delà des contraintes budgétaires, je pense que ce sont des choix qui sont faits et que ces choix-là, il faut simplement les assumer et avec une vraie question derrière, c'est : quelle est la politique culturelle et vers le sport de la Commune ? Ce sont des questions qu'on a souvent posées. On a parlé de critères, on a demandé des critères, on n'a jamais eu de réponse, donc, derrière, je souhaite simplement souligner que, attention, quand on dit : « On maintient l'effort parce qu'on donne la même somme. », au bout de quatre ou cinq ans, cela fait beaucoup moins que ce que c'était, et dans le même temps, le budget de la Commune, lui, je vous dis, augmentait de 27 %. Donc, quelque part, cela veut dire qu'on consacre moins dans le budget de la Commune à un certain nombre d'activités. C'est simplement le prendre en compte et l'admettre en tant que tel, en disant : « Oui, on a d'autres priorités que celles-là ». Je pense qu'il faut simplement le poser en tant que tel. C'est



totallement factuel, ce que je suis en train de vous dire, et par rapport au sujet que vous abordiez aussi, sur... en fait, il y a beaucoup plus, c'est le coût d'entretien des locaux, et on sait bien quelle a été l'explosion des coûts de l'énergie, en particulier, ces dernières années, sur ce plan-là, il y a une question qu'il faudra qu'on arrive à comprendre aussi, c'est : comment sont calculés ces coûts sur les différents locaux ou sur les différents types d'activité ? Comment sont calculés les coûts, par exemple, sur les terrains de sport, sur le tennis, etc. ? Qu'on arrive à comprendre de quoi il s'agit. Je pense que c'est important qu'on puisse avoir quelque chose d'un peu concret et tangible sur ces questions-là. Ce sont simplement les points que je souhaitais aborder et poser au Conseil municipal, simplement qu'on se rende compte, nous, élus, que quelque part, oui, on maintient une somme, mais quelque part, on est en train de transférer en fait des coûts sur des usagers dans le cadre de la MJC, sur la Fédération des MJC, ou sur la MJC elle-même. C'est tout.

Monsieur le Maire : C'est intéressant, parce que, souvent, vous citez des chiffres dans vos propos. Le seul problème, c'est qu'il faut les expertiser, derrière. Vous dites que le budget de la Commune a augmenté de 27 %, c'est cela, que vous avez dit ?

Denis PAILLARD : Depuis 2020.

Monsieur le Maire : Depuis 2020 ? Alors, vous mettez quoi, en fait, dans ces 27 %, parce qu'on peut lancer des chiffres, mais moi, j'aimerais... ? Il y a quoi ? C'est le budget global ? C'est le budget de fonctionnement ?

Denis PAILLARD : Le budget de fonctionnement de la Commune.

Monsieur le Maire : C'est le budget de fonctionnement de la Commune qui a augmenté de 27 % ?

Denis PAILLARD : Les recettes. Les recettes de la Commune ont augmenté de 27 %.

Monsieur le Maire : D'accord. Écoutez, de la même manière que vous nous reprochez de sortir des informations au dernier moment, là, c'est pareil, je ne suis pas capable de contre-expertiser cela. Ce que je peux vous dire, en tout cas, c'est que, d'abord, il y a une politique assumée de soutien à la vie associative. S'agissant de la MJC, tirer la conclusion, si vous voulez, qu'en euros constants, on diminue le soutien à la MJC, c'est une interprétation, on peut la faire, elle me semble un peu facile. Je pense qu'il ne faut pas raisonner comme cela, parce que si on raisonne comme cela, on part toujours, en fait... on s'empêche de faire des économies, parce que cela veut dire que vous programmez un soutien automatique en fonction de l'inflation sans donner aucune contrainte à aucune structure publique. Je ne pense pas qu'il faille raisonner comme cela.

Si on veut, à un moment donné, optimiser la gestion des deniers publics, au contraire, je pense qu'il faut réinterroger systématiquement le besoin. Aujourd'hui, je ne suis pas convaincu qu'on empêche la MJC de fonctionner, même avec un budget relatif, comme vous venez de le dire, qui serait en baisse. Aujourd'hui, c'est cela, la question, parce que, sinon, vous accordez automatiquement une revalorisation, etc., mais si on peut faire mieux ou autant avec moins de recettes publiques, où est le problème ? Il faut se poser cette question. Je n'avais pas l'intention de rentrer dans le détail aujourd'hui, mais on a eu des réunions avec les responsables de la Fédération régionale de la MJC. On a eu des réunions avec eux. Au début, effectivement, on nous demandait davantage, que ces 62 000 €, qui est déjà une somme, quand même, importante, et qui ne va pas directement, on va dire, dans les activités de la MJC d'Escalquens, puisqu'il s'agit d'abonder le budget de la Fédération régionale, d'accord ? Dans la Fédération régionale, on trouve quoi ? On trouve des emplois de direction pour diriger les MJC, très bien, je veux dire, on ne va pas discuter de cela, bien sûr, on va trouver des charges de structure, oui, on va trouver des charges d'animation, on va trouver des abonnements à la Fédération départementale des MJC, nationale. Je comprends, je ne critique pas cela, mais honnêtement, moi, quand on me présente ce type de coût, oui, il y a une discussion là-dessus, et oui, parfois, cela nous amène à dire aux responsables de la Fédération Régionale : « Écoutez, non. Cela, nous, on n'est pas d'accord. On considère que ce sont des charges qui vous appartiennent de financer par ailleurs, mais pas sur le dos de la Commune d'Escalquens. ». C'est facile de tirer des conclusions. On peut donner des chiffres, et on peut les interpréter comme on veut, c'est normal, et c'est normal qu'on ait ce débat, il n'y a pas de souci, mais encore une fois, c'est plus compliqué quand on rentre dans le débat, quand on rentre dans le détail des chiffres. Si vous voulez, le détail des chiffres, on pourrait y rentrer, il n'y a pas de souci, vous dire, là où on a refusé, par exemple, d'abonder. Oui, cela, je l'assume totalement, mais on a eu ces discussions en cours de réunion, effectivement, bien sûr. Vous savez, l'objectif, pour nous, ce n'est pas de faire des économies sur la MJC. Ce n'est pas comme cela qu'on se pose le problème. On se pose le problème en disant : « Comment la MJC sur Escalquens peut continuer à assurer ses missions tout en préservant la politique financière de la Commune, qui est le maintien de ses grands équilibres – je répète – malgré l'inflation, parce que l'inflation de 14 % de la MJC, elle a pesé aussi



sur la Commune, malgré l'inflation, malgré l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, toutes les décisions décidées par l'État qui s'imposent à nous, malgré nos besoins en investissement ? ». Vous savez, quand le système de chauffage de la Commune s'effondre ou est près de tomber en panne, parce qu'il n'a jamais été entretenu, et que le coût du contrat de maintenance passe de 7 000 € à plus de 30 000 €, parce qu'il faut intégrer l'entretien, les grosses réparations, les chaudières qui sont devenues rouillées, les fuites dans le réseau, vous voyez ? Bref, tous les besoins, lorsqu'il faut intégrer la baisse des recettes fiscales, notamment liées aux transactions immobilières, lorsqu'il faut intégrer l'augmentation des coûts de l'énergie, lorsqu'il faut intégrer toutes ces contraintes, oui, on est amenés à discuter, à faire des choix, absolument. Ces choix, on essaie de les faire porter en priorité sur ce type de coûts, les coûts de structure, d'organisme qui ne sont pas directement... Encore une fois, c'est facile, je ne dis pas que c'est inutile, en tout cas, on réclame un droit de regard là-dessus, forcément, et je ne pense pas que le fait de diminuer, à un moment donné, certaines charges de structure des fédérations régionales ou nationales des MJC empêche la MJC d'Escalquens de réaliser ses missions. Je ne pense pas. Oui, Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : Juste, quand je disais : « La question ne se pose pas que pour la MJC. », elle se pose pour l'ensemble des activités associatives, parce que les montants sont identiques depuis cinq ans et qu'en fait, on a une baisse réelle sur l'ensemble des activités. La question de fond qui est posée derrière, effectivement, comme vous le disiez, ce sont des problèmes de choix, ce sont des questions de choix sur la répartition, en fait, des efforts communaux sur telle, telle et telle activité, et je pense que c'est simplement à poser dans ces termes-là. On est toujours contraints par des tas de choses, mais ce qui me semble important aussi, c'est de ne pas dire ce qu'ont fait nos politiques au niveau national pendant très longtemps, de dire : « Mais vous savez, on ne peut pas faire autrement, parce qu'on a des problèmes de gestion. ». Non, on fait des choix, et puis, ces choix-là, comme je le dis toujours, on les pose et on les assume, et puis, c'est simplement ce que je veux dire.

Monsieur le Maire : En l'espèce, on les assume. On assume totalement de faire le choix de permettre à notre tissu associatif de fonctionner. D'ailleurs, je ne partage pas votre constat sur le fait qu'on a baissé les subventions, ce n'est pas vrai. On aura cette discussion peut-être au moment de la discussion budgétaire, parce que, là, on dépasse un petit peu. Sébastien, une dernière intervention.

Sébastien MASSA : Juste pour vous dire, quand même, on reste attentifs au niveau des associations, voir leur équilibre, s'il y a un problème et tout. Notre choix, il est pour que notre Commune soit dynamique à tous les niveaux. Donc, si on est sollicités par une association, en disant : « Attention ! On a des difficultés pour telles raisons, pour telles raisons, pour telles raisons. », nous serons là, mais si la gestion de la MJC est excellente, elle est fleurissante, parce que les bénévoles se donnent énormément et tout, on est contents, il n'y a pas de souci, mais on est là pour les accompagner. Si, demain, ils nous disent : « On a un problème, effectivement, telle activité est en diminution pour cela, ou il manque... notre structure ne suffit pas pour cela. », on est à leur écoute, on sera là, mais si cela fonctionne bien, si tout va bien, si tout est en équilibre et tout, pourquoi on va encore donner de l'argent ? On préfère donner de l'argent à une autre association où il y a un problème. Ce n'est pas systématiquement, parce qu'il y a 14 % d'inflation, qu'on va donner 14, non. Il faut être à l'écoute de ces associations et les aider, le cas échéant, si elles en font la demande, et lorsqu'elles font des activités ponctuelles, on est là pour les aider. Vous mettez la pression, à chaque fois, mais pourquoi pas ? C'est votre rôle de l'opposition de nous mettre la pression. C'est normal, et je vais vous dire, en plus, c'est très bien parce qu'on se remet en question : « Pourquoi ils nous posent cette question ? », donc on se remet, c'est sûr, mais aussi, quand vous exagérez, on est là pour vous le dire aussi.

Monsieur le Maire : Marc-Olivier, une dernière...

Marc-Olivier BEN SACI : Je rappelle quand même, le but d'une association, ce n'est pas d'épargner. Enfin, je veux dire, à un moment donné, on a mis, même, des subventions exceptionnelles dans le cas où elles veulent faire des festivités ou des anniversaires. Pour le moment, on n'a pas vu d'associations en difficulté financière sur la Commune. Excusez-moi. Après, c'est mon point de vue.

Monsieur le Maire : Je crois qu'on s'est tout dit. C'était un débat intéressant. On l'aura de nouveau, j'imagine, au moment de la discussion budgétaire. Je reviens sur notre convention triennale avec la Fédération régionale de la MJC, puisqu'à l'origine, on parlait de cela, quand même, mais on aime bien dévier, on aime bien élargir le débat. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, adoptée à l'unanimité, merci.



Vu l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12/04/2000, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (fixé à 23 000 € par décret n°2001-495 du 06/06/2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée,

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, toutes associations qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité,

Vu l'avis de la commission Vie locale qui s'est réunie le 9 janvier 2025,

La commune d'Escalquens, dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'animation culturelle, socio-éducative, a décidé de soutenir les actions que la MJC d'Escalquens réalise dans les domaines de l'animation locale et des clubs d'activité. La commune d'Escalquens reconnaît donc la FRMJC comme partenaire.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités du soutien financier apporté par la commune d'Escalquens à la FRMJC Midi-Pyrénées dans le cadre de la convention d'objectifs qu'elle signe avec la MJC d'Escalquens et la FRMJC Midi-Pyrénées pour une durée de 3 ans à compter du 18 janvier 2025.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la convention. À cette fin, la collectivité octroie une subvention pour couvrir le financement d'un poste de directeur et dont la gestion sera assurée par la Fédération Régionale des MJC. Son montant est fixé par une voie de convention avec la fédération régionale des MJC et revue chaque année par avenant. En 2025, le montant prévu est de 62 666 €. Il sera présenté au BP 2025.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2025, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois. Elle fera l'objet le cas échéant d'un avenant pour chaque exercice.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de convention annexée,
- Autorise Monsieur le maire à la signer ainsi que ses avenants.

Conseillers municipaux présents ayant pris part au vote : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Sébastien Massa, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Vincent Didier, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Olivier Delmas, Laurence Large, Jean-Michel Garcia, Hélène Pierson, Stéphane Lelièvre.

Conseillers municipaux ayant pris part au vote avec pouvoir : Marie-Claire Loose, Guy Desbonnet, Jean Villin, Carole Ejenguele, Sylvie Roux, Lucas Maurici, Sandrine Agut Bosc.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

2025-5 – Convention tripartite Commune / MJC / Fédération régionale des MJC

Rapporteur : Marie-Claire LOOSE

DÉBATS

Monsieur le Maire : Ensuite, il y a la convention tripartite, Commune / MJC / Fédération régionale, là, qui concerne plus particulièrement la MJC d'Escalquens, avec une subvention de 23 500 €, mais je disais, qui se rajoute à la mise à disposition des locaux, qui a un coût important, notamment en termes de fluides, de nettoyage, d'entretien. Au passage, d'ailleurs, cette subvention ne comprend pas non plus les dépenses d'investissement qu'on peut être amenés à faire dans le bâtiment de la MJC, et notamment, là aussi, on en



rediscutera au moment de la discussion budgétaire, les travaux de rénovation énergétique que nous allons réaliser, j'espère, dans ce bâtiment dès cette année.

Djemel BEN SACI : On avait fait des travaux, dans les salles.

Monsieur le Maire : Oui. Voilà. Donc, y a-t-il des questions, d'abord, sur cette convention tripartite ? Non ? De la même nature qu'on vient d'avoir, d'accord. Donc, je vous propose de mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et quand même, je ne veux pas omettre l'essentiel, c'est qu'on est très heureux d'avoir une MJC dynamique sur Escalquens, qui fonctionne très bien, encore une fois, et je remercie tous les bénévoles qui y participent, et tous les agents. Nous arrivons au terme de ce Conseil municipal. Je clos la séance, et je donne la parole à la salle.

VOTE

Vu la délibération n°2021-114, approuvant la précédente convention tripartite entre la Commune, la MJC, et la Fédération MJC qui arrive à terme,

Vu la délibération n°2025-3, approuvant le renouvellement de la convention d'animation et d'accompagnement entre la Commune et la Fédération MJC,

Vu l'avis de la commission Vie locale qui s'est réunie le 9 janvier 2025,

Monsieur le Maire propose l'adoption d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs fixant quatre missions principales détaillées dans la convention jointe en annexe :

- la mise en place de clubs d'activités
- la contribution de la MJC à l'animation locale
- le développement de l'accompagnement des pratiques artistiques
- l'accompagnement de projets et la formation citoyenne des jeunes (12/25 ans).

À cette fin, la collectivité, en plus de locaux mis à disposition, octroie une subvention de fonctionnement pour le financement de projets, d'opérations d'animation et les postes nécessaires à la mise en œuvre des missions pour un montant de 23 500 €.

Par son caractère pluriannuel, la convention précise que le renouvellement des concours financiers de la commune d'Escalquens n'est pas acquis de plein droit par l'association. Le montant des subventions sera fixé chaque année par délibération du conseil municipal au regard des évaluations des actions réalisées l'année précédente et des projets proposés pour l'année en cours.

Il est donc proposé de signer une nouvelle convention tripartite dont un exemplaire est joint en annexe.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite.

Conseillers municipaux présents ayant pris part au vote : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Sébastien Massa, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Vincent Didier, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Olivier Delmas, Laurence Large, Jean-Michel Garcia, Hélène Pierson, Stéphane Lelièvre.

Conseillers municipaux ayant pris part au vote avec pouvoir : Marie-Claire Loose, Guy Desbonnet, Jean Villin, Carole Ejenguele, Sylvie Roux, Lucas Maurici, Sandrine Agut Bosc.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.



QUESTIONS ORALES

NÉANT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

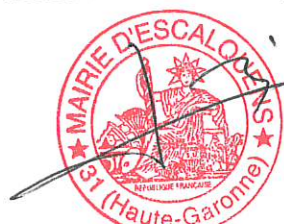


ORDRE DU JOUR

- 2025-1 – Vœu de la commune d'Escalquens sur le projet "Jonction-Est" Toulouse
- 2025-2 – Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030 du Sicoval
- 2025-3 – Modification du tableau des emplois non permanents : création emploi non permanent de catégorie B dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et suppression d'un emploi non permanent de catégorie A dans le cadre d'un contrat de projet - **RETIRÉE**
- 2025-4 – Convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet FRMJC - Commune
- 2025-5 – Convention tripartite Commune / MJC / Fédération régionale des MJC

Questions orales

Le secrétaire de séance,



Djemel BEN SACI

Le Président de séance,



Jean-Luc TRONCO